

# Rapport annuel 2024-2025 sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois

Exercice du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



## **Page couverture :**

Le projet Lab-École Maskinongé, qui consiste en l'agrandissement de l'école des Cerisiers, se distingue par une intégration poussée et réfléchie du bois dans la majorité des composantes principales du bâtiment. Ce projet a été financé par le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois (remplacé par le Programme d'innovation en construction bois) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). L'innovation dans ce projet a permis de maximiser l'usage du bois dans un contexte institutionnel québécois, tant pour sa performance structurelle que pour ses qualités environnementales. Ce projet devient ainsi une démonstration probante des multiples possibilités offertes par les matériaux biosourcés dans un bâtiment public à vocation éducative.

Il s'agit d'un bâtiment respectant les exigences du Code de construction du Québec avec une charpente principale et secondaire optimisée, une enveloppe utilisant des composantes biosourcées, des solutions acoustiques performantes en fibre de bois, ainsi que des parements extérieurs et des finitions intérieures en bois. Ensemble, ces choix contribuent à la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment, à l'amélioration du confort des usagers et à la mise en valeur des ressources locales.

Le projet génère une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables à la fabrication des matériaux de structure de 260 334 kg éq. CO<sub>2</sub>. Cela représente une réduction de 144 kg éq. CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>, soit une diminution de 66 % par rapport au scénario de référence (structure en acier).

## **Photographie de la page couverture :**

Lab-École Maskinongé, source Maxime Brouillette

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN (PDF) : 978-2-555-03318-4

# Résumé

Le présent rapport dresse le bilan de l'exercice annuel de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Le rapport fait état des cinq volets suivants qui se basent sur les informations transmises par les ministères et organismes membres du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois (CIMHN) :

- la promotion de l'utilisation du bois dans la construction au sein des ministères et organismes;
- l'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet;
- l'évaluation comparative des émissions de GES évitées aux étapes d'avant-projet et de réalisation;
- la réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois;
- l'atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction.

Pour l'exercice 2024-2025, en moyenne, trois actions de promotion de l'utilisation du bois dans la construction ont été réalisées par les ministères et organismes, pour un total de 11 actions de promotion par ministère et organisme depuis l'exercice 2021-2022. Les résultats obtenus permettent de dépasser la cible moyenne de 10 actions de promotion par ministère et organisme pour la période 2021-2026.

Sur les 211 projets de construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil rapportés ayant bénéficié de fonds publics au cours de l'exercice 2024-2025, 208 (99 %) ont fait l'objet d'une évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet. Parmi ces projets, 177 (85 %) ont retenu une structure principale en bois en avant-projet de quatre principaux types de systèmes structuraux en bois (ou hybrides), soit l'ossature légère en bois en grande partie, suivie de la structure hybride acier-bois et de quelques projets avec une structure mixte bois-bois ou une structure en gros bois d'œuvre et lamellé-collé.

Par ailleurs, le ratio du nombre de projets, où la quantification des émissions de GES a été faite à l'étape d'avant-projet et à l'étape de réalisation, a été établi sur le nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics. Ce ratio a été comptabilisé pour la quatrième fois dans le cadre de l'exercice de reddition de comptes 2024-2025. Des ratios de 71 % à l'étape d'avant-projet et de 53 % à l'étape de réalisation ont été obtenus.

Au cours de l'exercice 2024-2025, 100 % des ministères et organismes visés ont dûment produit le bilan de leurs réalisations. Ces réalisations concernent les constructions de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés, financés en tout ou en partie par l'État, ayant utilisé le bois en structure principale (structure de bois ou hybride). Au total, 154 projets ont intégré du bois dans leur structure principale lors de la construction. Il s'agit majoritairement d'hébergements de plein air (61), de ponts et de passerelles (48), d'habitations (19) ainsi que des bâtiments d'éducation primaire et secondaire (12).

Les cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction (structures en bois ou hybrides) de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par le gouvernement ont également été comptabilisées pour la quatrième fois dans le cadre de l'exercice de reddition de comptes 2024-2025. Le suivi de cet indicateur est marqué notamment par l'atteinte des cibles minimales 2021-2026 pour « les maisons des aînés, CHSLD ou autres bâtiments » et « les établissements d'enseignement supérieur ».

# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois</b> .....	<b>1</b>
<b>3. Méthodologie</b> .....	<b>2</b>
3.1 Cadre de reddition de comptes .....	2
3.2 Contextes variés de gestion des constructions.....	5
<b>4. Résultats</b> .....	<b>8</b>
4.1 Promotion de l'utilisation du bois dans la construction au sein des ministères et organismes .....	8
4.2 Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet pour tous les projets ayant bénéficié de fonds publics.....	9
4.3 Évaluation des émissions de GES évitées pour les matériaux de structure.....	9
4.4 Réalisation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en bois (structures en bois ou hybrides) financés en tout ou en partie par le gouvernement.....	10
4.5 Atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction .....	12
<b>5. Synthèse</b> .....	<b>14</b>
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>17</b>

# 1. Introduction

En décembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé la Politique d'intégration du bois dans la construction (Politique), qui présente les objectifs pour accroître l'utilisation du bois dans la construction afin de favoriser le développement durable de toutes les régions du Québec et de réduire l'empreinte carbone des bâtiments. En vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Politique, le gouvernement du Québec a présenté son Plan de mise en œuvre 2021-2026 en février 2022. Ce plan énonce 18 mesures contribuant à assurer l'intégration optimale du bois dans les bâtiments et ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés du secteur de la construction résidentielle et non résidentielle. Il comprend également des cibles minimales d'utilisation de structures en bois ou hybrides dans la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec.

En tant qu'important donneur d'ouvrage et dans le but de verdir le parc immobilier québécois, le gouvernement du Québec doit se montrer exemplaire en matière d'utilisation du bois dans la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil qu'il finance en tout ou en partie.

Le présent rapport annuel expose les résultats de la huitième reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

## 2. Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois

Le CIMHN a pour objectif d'étendre l'engagement gouvernemental en matière d'exemplarité en construction bois aux principaux ministères et organismes gestionnaires ou subventionnaires de projets de construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés, de même qu'aux autres intervenants concernés par la construction de ceux-ci. Ce comité, présidé par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), est composé des ministères et organismes suivants :

- ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- ministère de l'Éducation (MEQ);
- ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- ministère des Finances (MF);
- ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);
- ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Secrétariat du Conseil du trésor (SCT);
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
- Société d'habitation du Québec (SHQ);
- Société québécoise des infrastructures (SQI);
- Société du Plan Nord (SPN).

Le CIMHN a pour mandat :

- d'exiger que le bois soit considéré à l'étape d'avant-projet pour tout projet de construction de bâtiment ou d'ouvrage de génie civil exigeant un financement total ou partiel du gouvernement;
- de s'assurer que l'analyse comparative des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables à la fabrication des différents matériaux envisagés pour la construction est réalisée;
- d'établir un mécanisme de reddition de comptes par lequel le gouvernement assumera son rôle d'exemplarité en tant qu'important donneur d'ouvrage;
- de recommander au MRNF d'intervenir auprès du gouvernement, le cas échéant, afin de bonifier la Politique d'intégration du bois dans la construction ou d'intervenir dans le cas de projets de construction concrets;
- de rendre compte au MRNF de l'exemplarité gouvernementale.

Un comité technique, composé des mêmes ministères et organismes et également présidé par le MRNF, a été créé afin de mettre en œuvre des actions pour s'assurer que les mandats spécifiques du CIMHN sont réalisés. Parmi ces actions, mentionnons l'établissement du cadre de reddition de comptes 2021-2026 sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois, ainsi que la collecte et la transmission annuelles des données pour l'élaboration du rapport annuel sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois.

## 3. Méthodologie

### 3.1 Cadre de reddition de comptes

Le cadre de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois 2021-2026, présenté au tableau 1, a été approuvé par le CIMHN en juillet 2021. Il s'agit d'une version bonifiée du cadre de reddition de comptes 2016-2019 (reconduit pour 2019-2020 et 2020-2021). Le gouvernement du Québec fait un pas de plus en matière d'exemplarité gouvernementale en y incluant, notamment, des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction (structures en bois ou hybrides) de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par le gouvernement du Québec. Rappelons que les ministères et organismes concernés par l'exemplarité gouvernementale en construction bois rendent compte, annuellement depuis 2017, des actions concrètes qu'ils déploient en ce sens.

Le cadre de reddition de comptes actuel est évolutif et s'applique à la période 2021-2026. Il permet de rendre compte des initiatives liées à l'accomplissement du mandat du CIMHN, dont la promotion de l'utilisation du bois, l'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet, l'évaluation comparative des émissions de GES attribuables à la fabrication des matériaux de structure aux étapes d'avant-projet et de réalisation, ainsi que le suivi des réalisations et de l'atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans les bâtiments et ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par l'État.

**Tableau 1 : Cadre de reddition de comptes 2021-2026 sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois**

Action concrète	Indicateur	Cible 2021-2026			Ministère ou organisme concerné
1- Promotion de l'utilisation du bois dans la construction au sein des ministères et organismes	Nombre d'actions de promotion de l'utilisation du bois dans la construction, réalisées par ministère et organisme	10 actions par ministère et organisme (2 actions par année)			Voir le tableau 2
2- Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet pour tous les projets ayant bénéficié de fonds publics	Ratio du nombre de projets pour lesquels la solution bois a été analysée en avant-projet sur le nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics	80 % des projets évalués annuellement			Voir le tableau 2
3- Évaluation des émissions de GES évitées pour les matériaux de structure : - à l'étape d'avant-projet - à l'étape de réalisation <sup>1</sup>	Ratio du nombre de projets où la quantification des émissions de GES a été réalisée sur le nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics : - ratio à l'étape d'avant-projet - ratio à l'étape de réalisation	<b>Cible 2021-2023</b>  25 % des projets évalués annuellement ou projets pilotes - Avant-projet - Réalisation	<b>Cible 2023-2025</b>  50 % des projets évalués annuellement - Avant-projet - Réalisation	<b>Cible 2025-2026</b>  80 % des projets évalués annuellement - Avant-projet - Réalisation	Voir le tableau 2

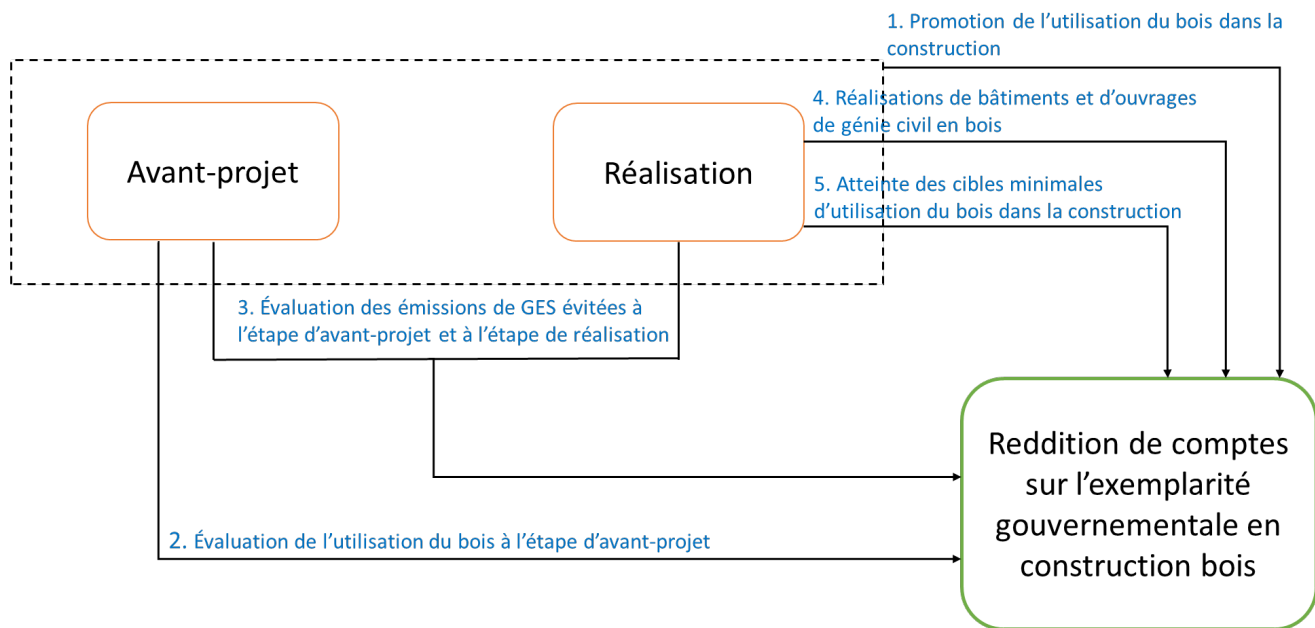
<sup>1</sup> Un projet est comptabilisé dans les volets « réalisation » et « cibles d'exemplarité gouvernementale » à partir de la date d'entrée en service ou d'occupation du bâtiment ou de l'ouvrage de génie civil. Si cette date n'est pas connue, il peut s'agir exceptionnellement de la date de début des travaux.

Action concrète	Indicateur	Cible 2021-2026	Ministère ou organisme concerné
4- Réalisation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en bois (structures en bois ou hybrides) financés en tout ou en partie par le gouvernement	Ratio du nombre de formulaires dûment remplis sur le nombre de ministères et organismes actifs	80 % des ministères et organismes actifs ayant dûment rempli le formulaire annuellement	Voir le tableau 2
5- Atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction au cours de la période <sup>2</sup>	Nombre ou pourcentage par types de bâtiments et d'ouvrages de génie civil à construire au cours de la période	90 % des logements communautaires de 4 étages ou moins (~ 185)	SHQ
		20 % des logements communautaires de 5 ou 6 étages (~ 5)	SHQ
		15 % des logements communautaires de 7 étages ou plus (~ 2)	SHQ
		10 % des ponts forestiers (~ 25)	MRNF
		3 établissements d'enseignement supérieur	MES, SQI
		13 nouveaux bâtiments scolaires (4 structures en bois et 9 structures hybrides)	MEQ
		26 agrandissements de bâtiments scolaires (7 structures en bois et 19 structures hybrides)	MEQ
		3 maisons des aînés, CHSLD ou autres bâtiments	MSSS, SQI
2 autres bâtiments du parc immobilier gouvernemental – ministères et organismes visés	SQI		

<sup>2</sup> Ces cibles correspondent aux bâtiments et ouvrages de génie civil (structures en bois ou hybrides) publics, parapublics et privés financés par le gouvernement.

La figure 1 présente le processus général de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois, en lien avec les différentes étapes d'élaboration d'un projet de construction. Les cases en orange représentent les deux grandes étapes d'un projet de construction, soit l'avant-projet et la réalisation. L'étape d'avant-projet débute généralement par la conception à partir du besoin exprimé de la part du client et se termine par l'avant-projet préliminaire (plans et devis préliminaires). L'étape de réalisation débute généralement par l'élaboration du dossier d'affaires (plans et devis) et se termine par l'entrée en service, l'occupation ou l'exploitation du bâtiment ou de l'ouvrage de génie civil. Les flèches en noir et les éléments en bleu indiquent les cinq actions concrètes incluses dans le processus de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois.

Figure 1 : Processus général de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois



\* Les processus peuvent varier légèrement selon les ministères et organismes. Il s'agit de processus généraux.  
 \* Les actions numérotées 1, 2, 3, 4 et 5 réfèrent aux actions du tableau 1 présentant le cadre de reddition de comptes 2021-2026.

### 3.2 Contextes variés de gestion des constructions

La gestion des constructions publiques ou parapubliques, ou des projets privés, bénéficiant d'un financement public se fait de différentes façons au sein du gouvernement. Certains ministères et organismes sont gestionnaires de projets et interviennent dès l'étape d'avant-projet de conception des bâtiments ou des ouvrages de génie civil, ou encore lors de leur réalisation. C'est notamment le cas pour la SQI, la Sépaq et le MTMD. D'autres ministères et organismes subventionnent un mandataire ou bénéficiaire (public ou privé) pour la construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil relevant de leur secteur d'activité, par exemple le MAMH, le MEIE, la SHQ, le MEQ, le MES, le MCC, la SPN et le MRNF. Certains sont responsables du déploiement d'une stratégie gouvernementale qui encadre la construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil, ou interviennent dans un domaine d'activité dont les projets répondent à des exigences spécifiques, par exemple le MELCCFP, le MRNF et le MSSS. Finalement, certains jouent un rôle régulateur dans les processus de construction, comme le MF, la RBQ et le SCT.

Le mécanisme de reddition de comptes est adapté aux différents contextes des ministères et organismes. Le tableau 2 présente les éléments de reddition de comptes visés pour chacun d'eux. Sur les 16 ministères et organismes membres du CIMHN, 15 doivent assurer des actions de promotion de la Politique. De plus, 12 des 16 ministères et organismes doivent réaliser des évaluations de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet, ainsi que des évaluations des émissions de GES évitées pour les matériaux de structure aux étapes d'avant-projet et de réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil. Finalement, 6 ministères et organismes sont engagés dans l'atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction (structures en bois ou hybrides) de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par le gouvernement.

**Tableau 2 : Liste des engagements pour chacun des ministères et organismes**

Ministère ou organisme	Sections du formulaire à remplir				
	Promotion de l'utilisation du bois dans la construction	Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet	Évaluation des émissions de GES évitées	Réalisation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en bois	Atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction
Ministère de la Culture et des Communications	X	X	X	X	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	X	X	X	X	X
Ministère de l'Éducation	X	X	X	X	X
Ministère de l'Enseignement supérieur	X	X	X	X	X
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	X	X	X	X	
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	X				
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	X	X	X	X	
Ministère des Finances	X				
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	X	X	X	X	X
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	X	X	X	X	
Régie du bâtiment du Québec	X				
Secrétariat du Conseil du trésor					
Société des établissements de plein air du Québec	X	X	X	X	
Société d'habitation du Québec	X	X	X	X	X
Société du Plan Nord	X	X	X	X	
Société québécoise des infrastructures	X	X	X	X	X

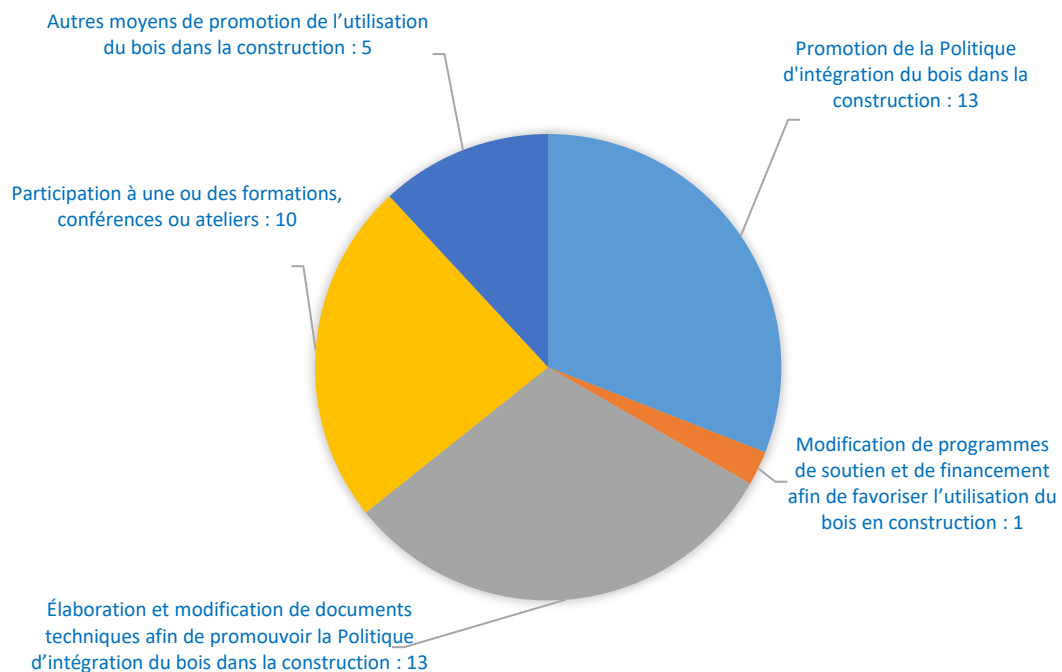
## 4. Résultats

Les 15 ministères et organismes visés, sur les 16 engagés dans la reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois, ont contribué à la collecte des informations nécessaires à la reddition de comptes 2024-2025.

### 4.1 Promotion de l'utilisation du bois dans la construction au sein des ministères et organismes

Au total, les 15 ministères et organismes impliqués ont déployé, au cours de l'exercice 2024-2025, 42 actions variées de promotion. La figure 2 présente la répartition de ces actions de promotion par catégories.

Figure 2 : Nombre d'actions de promotion par catégories

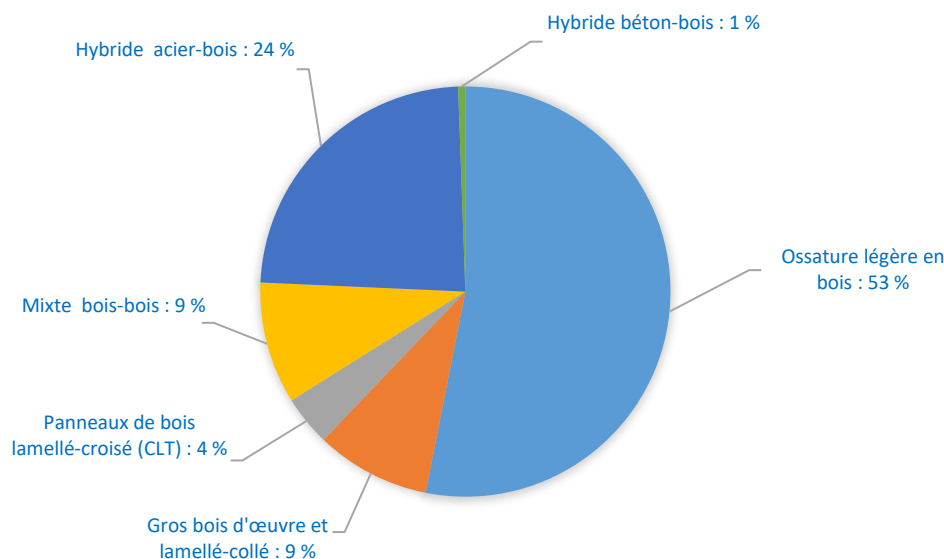


En 2024-2025, trois actions de promotion ont donc été réalisées en moyenne par ministère et organisme. La cible de deux actions annuelles en moyenne par ministère et organisme est donc dépassée. La cible moyenne de dix actions de promotion par ministère et organisme pour la période 2021-2026 (pour un total de 150 actions) est ainsi dépassée, avec un total de 165 actions de promotion. Nous remarquons que la grande majorité des ministères et organismes réalisent plusieurs actions de promotion, bien qu'il y ait une certaine variabilité de l'un à l'autre.

## 4.2 Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet pour tous les projets ayant bénéficié de fonds publics

Sur les 211 projets rapportés de construction de bâtiments ou d'infrastructures de génie civil publics, parapublics ou privés ayant bénéficié de fonds publics en 2024-2025, 208 (99 %) ont fait l'objet d'une évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet. La cible annuelle étant de 80 %, celle-ci est atteinte pour 2024-2025. Il s'agit du pourcentage le plus élevé depuis le début de l'exercice de reddition de comptes en 2016-2017. Notons également qu'une structure principale en bois (ou hybride) a été retenue pour 177 (85 %) avant-projets sur les 208 ayant bénéficié d'une évaluation de l'utilisation du bois à cette étape. Quatre principaux types de systèmes structuraux en bois (ou hybrides) ont été retenus en avant-projet, soit l'ossature légère en bois en grande partie, suivie de la structure hybride acier-bois et de quelques projets avec une structure mixte bois-bois ou une structure en gros bois d'œuvre et lamellé-collé (figure 3).

Figure 3 : Type de système structural en bois (ou hybride) retenu à l'avant-projet (tout type de bâtiment)



## 4.3 Évaluation des émissions de GES évitées pour les matériaux de structure

Le ratio moyen du nombre de projets de construction de bâtiments ou d'infrastructures de génie civil, pour lesquels la quantification des émissions de GES évitées pour les matériaux de structure a été réalisée, sur le nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics est de 71 % à l'étape d'avant-projet (148 projets sur 208) et de 53 % à l'étape de réalisation (81 projets sur 154). Le cadre de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois 2021-2026 fixe une cible cumulative de 50 % pour 2023-2025 en matière d'évaluation des émissions de GES. Les résultats cumulés 2023-2025 indiquent des ratios de 54 % à l'étape d'avant-projet et de 51 % à l'étape de réalisation. La cible de 50 % pour 2023-2025 est ainsi dépassée, autant à l'étape d'avant-projet qu'à l'étape de réalisation.

Pour 2023-2025, à l'étape d'avant-projet, 54 % des projets ayant bénéficié de fonds publics et d'une évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet ont fait l'objet d'une évaluation des émissions de GES, soit 189 projets sur 351. Les résultats obtenus montrent ainsi un potentiel total de 12 117 913 kg éq. CO<sub>2</sub> pouvant être évités si la construction en bois (en structure) était retenue. À l'étape de réalisation, le ratio est de 51 %, soit 191 projets sur 378. L'utilisation du bois en structure dans ces projets a permis une réduction des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux structuraux de 4 127 766 kg éq. CO<sub>2</sub>.

Ces ratios d'évaluation comparative des émissions de GES incluent les bâtiments de la Sépaq qui sont systématiquement construits en bois. Ces bâtiments font généralement l'objet d'une évaluation des émissions de GES aux étapes d'avant-projet et de réalisation. Toutefois, aucune évaluation comparative des émissions de GES évitées n'est réalisée, considérant que le choix du bois est systématique.

Les cibles pour l'évaluation des émissions de GES aux étapes d'avant-projet et de réalisation sont évolutives, comme cela est mentionné au tableau 1. Une cible de 25 % a été fixée et atteinte pour la période 2021-2023. Une cible de 50 % a été fixée et atteinte pour la période 2023-2025. Les résultats cumulatifs des exercices de reddition de comptes 2021-2025, présentés au tableau 3, font ressortir un potentiel de réduction des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux structuraux (en avant-projet) de 15 930 688 kg éq. CO<sub>2</sub>. À l'étape de réalisation et pour cette même période, l'utilisation du bois en structure dans 419 projets se traduit par une construction à plus faible empreinte carbone, qui a permis une réduction des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux structuraux de 13 565 563 kg éq. CO<sub>2</sub>.

**Tableau 3 : Suivi des cibles minimales d'évaluation des émissions de GES (2021-2023)**

Étape du projet	Résultats cumulatifs 2021-2023	Résultats 2023-2025	Résultats cumulatifs 2021-2025	Cible pour 2023-2025 (cumulatif)
Avant-projet	36 % (153 projets sur 422) 3 812 775 kg éq. CO <sub>2</sub>	<b>54 % (189 projets sur 351)</b> <b>12 117 913 kg éq. CO<sub>2</sub></b>	<b>15 930 688 kg éq. CO<sub>2</sub></b>	50 %
Projet réalisé	28 % (114 projets sur 405) 9 437 797 kg éq. CO <sub>2</sub>	<b>51 % (191 projets sur 378)</b> <b>4 127 766 kg éq. CO<sub>2</sub></b>	<b>13 565 563 kg éq. CO<sub>2</sub></b>	50 %

#### 4.4 Réalisation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en bois (structures en bois ou hybrides) financés en tout ou en partie par le gouvernement

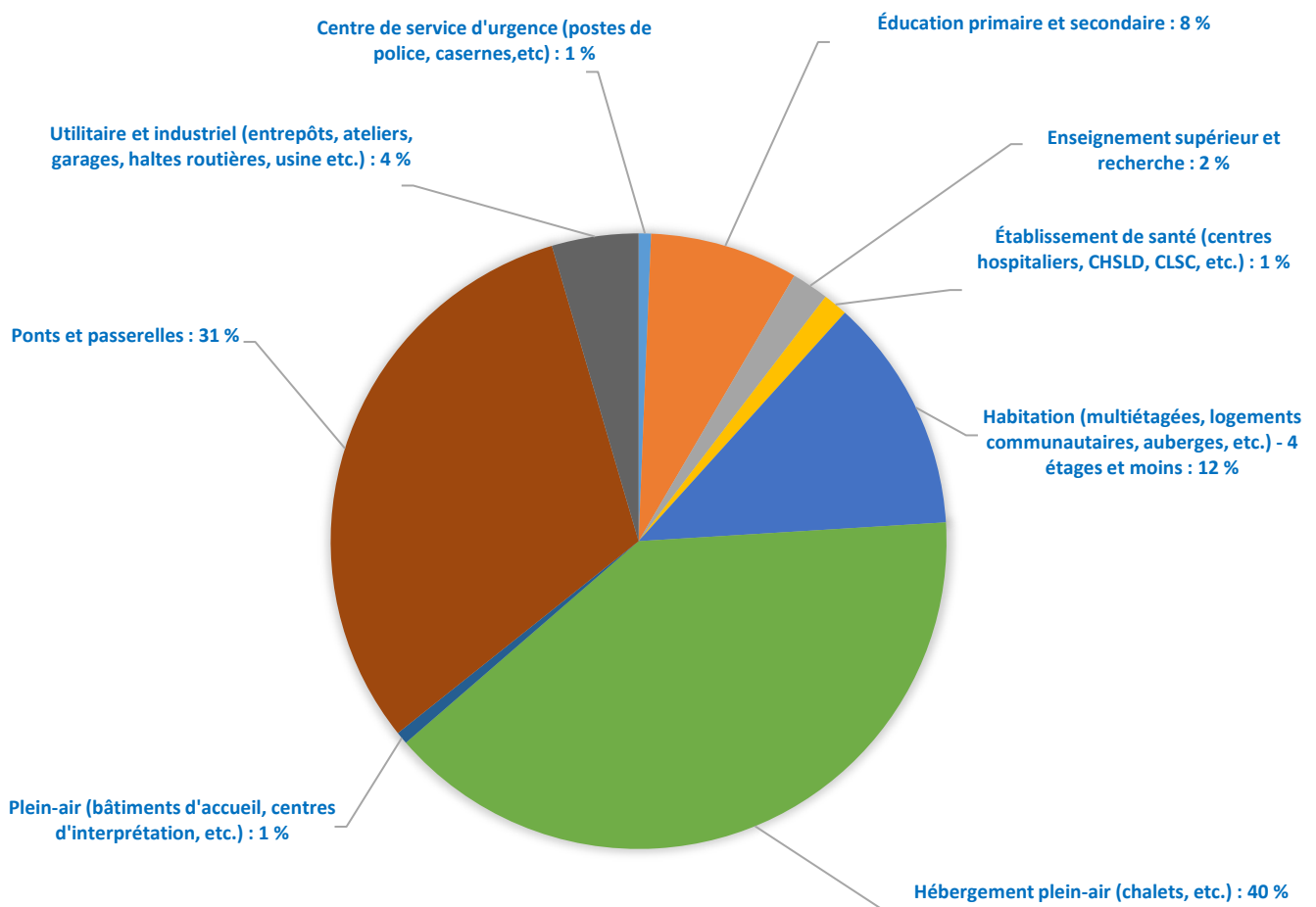
Les 12 ministères et organismes membres du CIMHN devant rendre compte de leurs réalisations ont tous (100 %) dûment rempli cette section du formulaire de reddition de comptes 2024-2025. La cible annuelle de 80 % est ainsi atteinte.

Au total, 154 projets de construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil avec une structure principale en bois (ou hybride), subventionnés en tout ou en partie par l'État, ont été réalisés en 2024-2025.

La figure 4 présente la répartition des 154 projets par types de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil. Il s'agit majoritairement d'hébergements de plein air (par exemple, un chalet) (61), de ponts et de passerelles (48), d'habitations (17) ainsi que des bâtiments d'éducation primaire et secondaire (12).

Il faut noter que, depuis l'exercice 2016-2017, le pourcentage des ministères et organismes concernés qui remplissent dûment la section du formulaire sur leur réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois est, dans l'ensemble, en augmentation, passant de 50 % en 2016-2017 à 90 % en 2019-2020 et à 100 % pour les quatre dernières années, soit de 2021-2022 à 2024-2025.

Figure 4 : Pourcentage et types de projets réalisés en bois



## 4.5 Atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction

Afin d'accélérer la construction en bois de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par l'État, le gouvernement du Québec s'est doté de cibles minimales d'utilisation de structures en bois ou hybrides (bois et autres matériaux) dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique. Ces cibles s'appliquent dans les cas où il est possible de construire à un coût compétitif et dans le respect de la réglementation en vigueur à la date de conception. Elles sont exprimées en nombre ou en pourcentage, selon le choix de chacun des ministères et organismes concernés par l'exemplarité gouvernementale en construction bois.

Le tableau 4 présente un suivi des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction (structures en bois ou hybrides) de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par le gouvernement. En 2024-2025, 20 des 29 bâtiments construits pour accueillir des logements communautaires de quatre étages ou moins ont une structure en bois, soit 70 %. Une moyenne cumulée de 79 % pour 2021-2025 pour ce type de bâtiments est obtenue pour une cible minimale visée de 90 % pour la période 2021-2026. De plus, deux nouveaux projets de maison des aînés ont été construits en 2024-2025, ce qui permet d'atteindre la cible minimale de trois bâtiments pour la période 2021-2026. Le suivi de cet indicateur est marqué également par l'atteinte des cibles pour les bâtiments scolaires en ce qui a trait aux nouvelles constructions et aux agrandissements (13 nouvelles constructions et 26 agrandissements de bâtiments scolaires). La cible de trois établissements d'enseignement supérieur est aussi atteinte pour 2024-2025. En ce qui concerne les cibles relatives aux logements communautaires de cinq ou six étages, ou de sept étages ou plus, et celles relatives aux ponts forestiers, les indicateurs demeurent à zéro pour 2024-2025. Il faut noter que pour ces deux types de bâtiments, le gouvernement du Québec est généralement subventionnaire sans être propriétaire. Bien que le gouvernement exige l'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet, la décision du choix des matériaux relève des propriétaires, et ce, en fonction des considérations liées au projet de construction. Des efforts seront déployés avec les ministères et organismes concernés pour cibler les enjeux et proposer des pistes de solutions pour favoriser l'utilisation du bois dans ces constructions.

**Tableau 4 : Suivi des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction (structures en bois ou hybrides) de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par le gouvernement, 2021-2026**

Type de bâtiment ou d'ouvrage de génie civil à construire	Ministère ou organisme concerné	Cible minimale 2021-2026	Résultats cumulatifs 2021-2025	Pourcentage d'atteinte des cibles minimales 2021-2026
Logements communautaires de 4 étages ou moins	SHQ	90 % (environ 185)	79 % (78 bâtiments sur 99)	88 %
Logements communautaires de 5 ou 6 étages	SHQ	20 % (environ 5)	0	0 %
Logements communautaires de 7 étages ou plus	SHQ	15 % (environ 2)	0	0 %
Pont forestier	MRNF	10 % (environ 25)	0	0 %
Établissement d'enseignement supérieur	MES, SQI	3	3	100 %
Nouveau bâtiment scolaire	MEQ	13 (4 structures en bois et 9 structures hybrides)	15 (4 structures en bois et 11 structures hybrides)* 13 projets terminés (2 structures en bois et 11 structures hybrides)	115 %*
Agrandissement de bâtiment scolaire	MEQ	26 (7 structures en bois et 19 structures hybrides)	32 (10 structures en bois et 22 structures hybrides)* 29 projets terminés (10 structures en bois et 19 structures hybrides)	123 %*
Maison des aînés, CHSLD ou autre bâtiment	MSSS, SQI	3	3	100 %
Autre bâtiment du parc immobilier gouvernemental	Ministères ou organismes visés, SQI	2	7	350 %

\* En ce qui a trait aux nouveaux bâtiments scolaires et aux agrandissements de bâtiments scolaires, l'utilisation du bois dans la construction est confirmée, les financements ont été accordés aux centres de services scolaires et les travaux de construction ont commencé.

## 5. Synthèse

Le tableau 5 présente la synthèse des résultats de l'exercice de reddition de comptes 2024-2025 ainsi que ceux des exercices précédents. L'exercice de reddition de comptes 2024-2025 est le quatrième du cadre de reddition de comptes 2021-2026 sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois.

Pour la sixième année consécutive, l'ensemble des ministères et organismes membres du CIMHN a rempli et remis le formulaire de reddition de comptes, ce qui montre bien le maintien de leur engagement respectif à l'égard de l'exemplarité gouvernementale en construction bois. Dans un souci d'amélioration continue, le MRNF poursuit sa collaboration avec les ministères et organismes afin de mettre en œuvre des mesures pour optimiser le processus et favoriser l'atteinte des cibles en matière d'exemplarité gouvernementale en construction bois.

En ce qui concerne le premier indicateur, soit la promotion de l'utilisation du bois dans la construction, la cible de deux actions par ministère et organisme est bien atteinte pour 2024-2025. En effet, une moyenne de trois actions a été obtenue pour atteindre un total de 11 actions et dépasser la cible de 10 actions de promotion par ministère et organisme pour 2021-2026. Les efforts doivent être poursuivis afin que chaque ministère ou organisme concerné par cet indicateur déploie des actions de promotion, ce qui permettra d'augmenter les retombées bénéfiques de l'exemplarité gouvernementale en construction bois.

En ce qui a trait au deuxième indicateur, lié à l'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet, la cible de 80 % est atteinte. La solution bois a été analysée en avant-projet dans 99 % des projets rapportés ayant bénéficié de fonds publics. Cet indicateur est au-dessus de 90 % pour les quatre derniers exercices de reddition de comptes avec le pourcentage le plus élevé pour 2024-2025 depuis le début de l'exercice de reddition de comptes en 2016-2017.

Le troisième indicateur, soit le ratio du nombre de projets, où l'évaluation comparative des émissions de GES a été réalisée à l'étape d'avant-projet et à l'étape de réalisation, sur le nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics, a été comptabilisé pour la quatrième fois dans le cadre de l'exercice de reddition de comptes 2024-2025. Des ratios de 71 % à l'étape d'avant-projet et de 53 % à l'étape de réalisation ont été obtenus. La cible cumulative pour 2023-2025 de 50 % est atteinte à l'étape d'avant-projet (54 %) et de réalisation (51 %). Les efforts de chacun des ministères et organismes concernés par cet indicateur doivent se poursuivre en vue de favoriser l'atteinte des cibles fixées pour 2025-2026 (80 %). Le MRNF poursuit également son soutien afin d'offrir l'accompagnement nécessaire aux ministères et organismes visés, dans le but de favoriser l'atteinte des cibles fixées en matière d'évaluations comparatives des émissions de GES aux étapes d'avant-projet et de réalisation.

En ce qui concerne le quatrième indicateur, qui porte sur la réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois financés en tout ou en partie par le gouvernement, on remarque que 100 % (sur une cible de 80 %) des ministères et organismes concernés ont dûment rempli le formulaire de reddition de comptes, ce qui reflète l'engagement de ces derniers à colliger et diffuser l'information relative à l'exemplarité gouvernementale en construction bois, afin notamment d'en augmenter les retombées.

Finalement, en ce qui concerne les cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction (structures en bois ou hybrides) de bâtiments et d'ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés financés par le gouvernement, on note la construction de deux projets de maison des aînés, ce qui permet d'atteindre la cible minimale de trois bâtiments pour la période 2021-2026 pour la catégorie « Maisons des aînés, CHSLD ou autres bâtiments ». On note également l'ajout d'un septième bâtiment dans la catégorie « Autres bâtiments du parc immobilier gouvernemental », permettant ainsi de dépasser la cible minimale 2021-2026 de deux bâtiments. Le suivi de cet indicateur montre également l'atteinte de la cible minimale 2021-2026 de trois établissements d'enseignement supérieur.

**Tableau 5 : Synthèse des exercices de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois**

Indicateur	Cible 2021-2026	2016-2021		2024-2025		2021-2025	
		Résultats	Taux de réponse	Résultats	Taux de réponse	Résultats	Taux de réponse
<b>Promotion :</b> Nombre d'actions de promotion de l'utilisation du bois dans la construction, réalisées par ministère et organisme	10 actions par ministère et organisme (sur 5 ans)	Cumulatif : 5,33 actions par ministère et organisme (sur 5 ans)	86 %	Moyenne de 3 actions par ministère et organisme (pour l'année)	100 %	Cumulatif de 11 actions par ministère et organisme	100 %
<b>Avant-projet :</b> Ratio du nombre de projets où la solution bois a été analysée en avant-projet sur le nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics	80 % (annuel)	Moyenne de 76 %	70 %	99 %	100 %	96 %	100 %

<p><b>Évaluation comparative des émissions de GES :</b> Ratio du nombre de projets où la quantification des émissions de GES a été réalisée sur le nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ratio à l'étape d'avant-projet</li> <li>- ratio à l'étape de réalisation</li> </ul>	<p><b>Cible 2021-2023</b> 25 % des projets évalués annuellement ou projets pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-projet</li> <li>- Réalisation</li> </ul> <p><b>Cible 2023-2025</b> 50 % des projets évalués annuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-projet</li> <li>- Réalisation</li> </ul> <p><b>Cible 2025-2026</b> 80 % des projets évalués annuellement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant-projet</li> <li>- Réalisation</li> </ul>	S. O.	S. O.	71 % à l'étape d'avant-projet 53 % à l'étape de réalisation	100 %	<p><b>2021-2023</b> 36 % à l'étape d'avant-projet 28 % à l'étape de réalisation</p> <p><b>2023-2025</b> 54 % à l'étape d'avant-projet 51 % à l'étape de réalisation</p>	100 %
<p><b>Réalisation :</b> Ratio du nombre de formulaires dûment remplis sur le nombre de ministères et organismes actifs</p>	80 % (annuel)	Moyenne de 72 %	76 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<p><b>Réalisation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en bois :</b> Nombre ou pourcentage par types de bâtiments et d'ouvrages de génie civil à construire au cours de la période</p>	Voir le tableau 4	S. O.	S. O.	Voir le tableau 4	100 %	Voir le tableau 4	100 %

Le cadre de reddition de comptes 2016-2019 a été reconduit pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021. Le nouveau cadre de reddition de comptes s'applique pour la période 2021-2026.

## 6. Conclusion

Ce neuvième exercice annuel de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois, qui présente les résultats pour l'exercice 2024-2025, démontre la continuité des efforts des ministères et organismes dans le but d'atteindre les cibles d'exemplarité. Le taux de participation obtenu, qui s'élève à 100 %, permet d'avoir un portrait juste de l'ensemble des indicateurs et d'analyser leur progression d'une année à l'autre.

Ces résultats confirment les efforts déployés par les ministères et organismes concernés en matière de promotion de l'utilisation du bois dans la construction, d'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet, d'évaluation comparative des émissions de GES évitées aux étapes d'avant-projet et de réalisation, de documentation des réalisations de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois financés par le gouvernement et d'atteinte des cibles minimales d'utilisation du bois dans la construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil financés par le gouvernement. Le MRNF poursuivra sa collaboration avec les ministères et organismes afin de mettre en œuvre des mesures favorisant l'atteinte des cibles pour l'ensemble des indicateurs prévus au cadre de reddition de comptes 2021-2026. Notamment, le MRNF accompagnera les ministères et organismes ainsi que leur clientèle dans la réalisation des évaluations des émissions GES et la formation des professionnels en lien avec l'utilisation du bois dans leurs projets. Le MRNF et ses collaborateurs sont également disponibles pour appuyer, par de l'expertise technique, les ministères et organismes, dans l'objectif de favoriser l'utilisation du bois dans les projets de construction financés par le gouvernement.

L'utilisation du bois est en croissance dans la construction au Québec et sa contribution à la lutte contre les changements climatiques est reconnue. En effet, le pourcentage de bâtiments non résidentiels de quatre étages ou moins avec une structure principale en bois, qui fait l'objet d'un suivi depuis plusieurs années, indique une augmentation de 23 %, étant passé de 15 % en 2006 à 38 % en 2023. Le taux d'utilisation du bois dans la construction multifamiliale de 5 à 12 étages (basé sur le nombre de structures) s'établit, quant à lui, à 21 % pour 2023. Cet indicateur a été mesuré pour la première fois en 2023 et sera suivi sur les prochaines années. Choisir le bois comme matériau de construction, c'est utiliser une ressource locale, durable et renouvelable dont l'analyse du cycle de vie démontre une performance environnementale avantageuse. L'utilisation de ce matériau contribue au développement social, économique et environnemental du Québec. Ainsi, le gouvernement du Québec entend-il poursuivre sa démarche d'exemplarité.

*Ressources naturelles  
et Forêts*

Québec 